



Rétrospectives des programmes d'aide financière à sortir entre juin et novembre 2022

Juin-juillet-août 2022

17 juin - [Programme Action Aînés du Québec](#)

But : contribuer au maintien de leurs activités existantes destinées aux aînés, grâce à l'embauche de ressources humaines et à l'acquisition du matériel ou de l'équipement nécessaires à la réalisation de ces activités. Ce programme s'adresse aux OBNL reconnus (FADOQ, Cercle des fermières, etc.)

Prolongation jusqu'au 7 juillet - [Programme d'infrastructures municipales pour les aînés \(PRIMA\)](#)

But : soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population. Il accorde un financement aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés

13 juin au 15 juillet - [Subvention de développement communautaire – Bon départ de Canadian Tire](#)

Pour les activités se déroulant entre le 1er septembre et le 31 décembre 2022.

15 juillet - [Financement de la Fondation TD des amis de l'environnement](#)

But : la Fondation soutient un large éventail de projets environnementaux, et axe son financement sur les programmes de sensibilisation à l'environnement et d'aménagement d'espaces verts. Parmi les types de projets admissibles, notons le verdissement de cours d'école, la revitalisation de parcs, les jardins communautaires, les programmes d'activités dans les parcs et les projets de science citoyenne.

[Programme d'aide à la voirie locale \(PAVL\)](#)

18 juillet au 16 septembre - Volets Redressement et Accélération

15 août au 30 septembre - Volet Soutien

But : assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité.

Du 1er avril au 30 septembre de chaque année - [Programme de soutien à l'action bénévole](#)

But : ce programme met à la disposition de chacun des membres de l'Assemblée nationale une enveloppe dédiée au financement des interventions en matière de loisir, de sport, d'équipements légers et d'action communautaire dans leur circonscription. Les députés de l'Assemblée nationale, tous partis confondus, auront une enveloppe budgétaire bonifiée cette année pour soutenir les organismes de leur circonscription respective. Les projets soutenus doivent contribuer au développement local et régional et s'inscrire dans les orientations gouvernementales en matière de loisir, de sport et d'action communautaire. Organismes admissibles : OBNL.

Du 19 mai au 30 novembre – [Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amies des aînés](#)

But : améliorer la mobilité des aînées et aînés (personnes de 65 ans et plus) en milieu rural.

Septembre 2022

14 septembre (13 mars 2023 et 13 septembre 2023) - [Fonds culturel de Nicolet-Yamaska](#)

But : Soutenir les initiatives culturelles au profit des résidents-es des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska afin de leur offrir des activités culturelles diversifiées, de faciliter et soutenir l'initiative locale en culture, de participer au dynamisme et à l'animation du territoire ainsi que de contribuer à la mise en valeur du talent de nos artistes, de notre histoire et de notre patrimoine.

NOUVEAU | 15 septembre - [Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse \(PAFIJ\)](#)

Buts : soutenir la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Cet appel s'inscrit dans la réalisation du Plan d'action jeunesse 2021-2024. Les types de travaux admissibles sont des projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement, de réaménagement et d'acquisition de bâtiments. Les travaux doivent débuter après le 1er mars 2023. Un financement de 10 000 \$ à 300 000 \$ peut être demandé, jusqu'à concurrence de 80 % ou 90 % des coûts du projet. Les organismes admissibles au programme sont les OBNL, COOP.

RAPPEL | 30 septembre - [Programme de soutien à l'action bénévole](#)

But : ce programme met à la disposition de chacun des membres de l'Assemblée nationale une enveloppe dédiée au financement des interventions en matière de loisir, de sport, d'équipements légers et d'action communautaire dans leur circonscription.

RAPPEL | [Programme d'aide à la voirie locale \(PAVL\)](#)

16 septembre - Volets Redressement et Accélération

30 septembre - Volet Soutien

Octobre-Novembre 2022

15 octobre – [Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine](#)

Pour les festivals locaux qui commencent entre le 1er juillet et le 31 août de la prochaine année civile.

20 octobre au 20 novembre - [Programme d'assistance financière de Loisir Sport Centre-du-Québec \(PAFILR\)](#)

But : soutenir l'organisation de projets en activité physique, plein air, loisir culturel, sport ou travaux légers de mise à niveau aux normes de modules de jeux et terrains récréatifs et sportifs. Des sommes entre 500\$ et 5 000\$ seront accordées.

RAPPEL | 30 novembre – [Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amies des aînés](#)

But : améliorer la mobilité des aînées et aînés (personnes de 65 ans et plus) en milieu rural.

Dépôt de demande de subvention EN CONTINU

[Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales \(PRACIM\)](#)

Dépôt de projet en continu, toutefois les demandes sont présélectionnées à trois périodes dans l'année, soit en janvier, en mai et en septembre. But : vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire. Cela a pour but de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence. Le programme a également pour objectif de favoriser la réalisation de projets visant la mise en commun de services pour ces mêmes bâtiments. Le PRACIM est composé de deux volets : Volet 1 — Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire; Volet 2 — Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal.

NOUVEAU | Demande en tout temps jusqu'au 31 décembre 2023 - [Destination nature](#) (pour les 15-24 ans)

La date limite pour réaliser l'activité est le 15 mars 2024. **But :** Destiné aux intervenants et intervenantes en milieu scolaire du secondaire et du collégial, il vise à permettre aux jeunes de 15 à 24 ans de tous horizons de profiter des bienfaits associés au contact avec la nature, ainsi que de leur partager les connaissances et l'envie de participer à sa protection.

[Fonds du Grand Mouvement Desjardins](#)

But : soutenir des projets collectifs qui influencent positivement la vitalité de nos milieux par la mobilisation et l'implication des principaux acteurs de la communauté. Organismes admissibles: Coop, OBNL, privé, municipal, scolaire.

NOUVEAU | [Fonds de transport de LSCQ](#)

Critères d'éligibilités : Les activités admissibles doivent obligatoirement être récréatives ou sportives et issues de fédérations sportives québécoises ou d'organismes nationaux de loisir reconnu par le ministère de l'Éducation. Les déplacements admissibles devront être faits à l'intérieur du Québec seulement et devront être d'au moins 400 km (aller seulement). Les bénéficiaires du fonds de transport devront réinvestir 20 % du montant reçu au fonds de transport.

[Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine](#)

Il est recommandé de déposer votre demande d'aide au moins 12 mois avant la date de début du projet proposé (ou six mois pour les projets dont le budget total est inférieur à 200 000 \$).

[Subventions aux municipalités pour la gestion des actifs](#)

But : financement d'un large éventail d'activités liées à la gestion des actifs : Évaluation de la gestion des actifs; Élaboration de plans, de politiques et de stratégies de gestion des actifs; Collecte de données et rapports liés aux actifs; Formation et développement organisationnel en matière de gestion des actifs; Transfert de connaissances sur la gestion des actifs.

[Initiative soutenir les fondements de l'infrastructure culturelle \(financement supplémentaire 2022-2023\)](#)

Il n'y a pas de date limite. Toutefois, les demandeurs sont encouragés à présenter leur demande le plus rapidement possible. Les demandes seront évaluées au fur et à mesure qu'elles seront reçues par le programme, jusqu'à ce que les fonds soient épuisés.

[Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux \(PRABAM\)](#)

Période de dépôt : Aucun dépôt de projet n'est requis | Tous les travaux admissibles devront être réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2023. L'enveloppe du PRABAM a été répartie entre toutes les municipalités admissibles à raison d'un montant de base de 75 000 \$. Le solde de l'enveloppe a ensuite été réparti auprès des municipalités admissibles de plus de 1 000 habitants au prorata de leur population. Ainsi les contributions prévues varient entre 75 000 \$ et près de 180 000 \$. Les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes : les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux ainsi que les centres ou salles communautaires.

[Programme Réfection et construction des infrastructures municipales \(RÉCIM\)](#)

Période de dépôt : Le RÉCIM est entré en vigueur le 15 mai 2018 et aucune nouvelle promesse d'aide financière ne pourra être accordée après le 31 mars 2023.

[Fonds régions et ruralité \(FRR 2022-2025\)](#) adressez-vous à votre MRC

[MRC Arthabaska](#)

[MRC Bécancour](#)

[MRC Drummond](#)

[MRC Érable](#)

[MRC Nicolet-Yamaska](#)